



Réponse du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, à la question parlementaire n° 3850 du 27 mars 2026 de l'honorable Député Mars Di Bartolomeo au sujet de la coopération entre le Luxembourg et la Belgique dans le domaine de l'électricité, du gaz et de l'hydrogène

1. Quels investissements et projets transfrontaliers le gouvernement envisage-t-il, dans les domaines de l'électricité, du gaz et de l'hydrogène à la suite de cette annonce ?

Dans le domaine de l'électricité, la Belgique et le Luxembourg soutiennent tous les deux une meilleure intégration des marchés européens, et envisagent d'examiner des options d'interconnexions communes entre la Belgique et le Luxembourg au niveau 380kV.

Pour le domaine du gaz naturel, il est envisagé de continuer la coopération existante et notamment l'intégration du marché belgo-luxembourgeois moyennant l'entité Balansys.¹

En ce qui concerne l'hydrogène, la coopération se concentre sur la réalisation de la deuxième phase du projet Hy4link mené, entre autres, par Fluxys (BE) et Creos (LU).²

2. Quel calendrier prévisionnel le Gouvernement retient-il pour la mise en œuvre de ces coopérations renforcées, et quelles en sont les prochaines étapes ?

Dans le domaine de l'électricité, des premières analyses de faisabilité technique sont en cours d'élaboration au niveau des deux gestionnaires de réseau de transport, Creos et Elia. Celles-ci seront intégrées dans les plans de développement des réseaux nationaux et européens, où les propositions feront l'objet d'un examen plus approfondi. Le plan de développement du réseau de transport de Creos est attendu d'ici la fin de l'année, tout comme le plan de développement du réseau européen de l'ENTSO-E (association européenne des gestionnaires de réseau de transport).

Pour le gaz naturel, bien que le bon fonctionnement du marché commun relève d'une grande importance pour les deux pays, aucune étape future spécifique n'est à mentionner.

L'interconnexion pour l'hydrogène entre les deux pays est analysée par les porteurs du projet et en concertation étroite avec les parties prenantes. Tel que décrit dans le plan national intégré en matière d'énergie et du climat, le gouvernement luxembourgeois s'attend à ce qu'une telle interconnexion soit réalisée entre 2035 et 2040.

¹ <https://www.balansys.eu/>

² <https://www.creos-net.lu/particuliers/creos-luxembourg/reseau-dhydrogene>

Luxembourg, le 20/04/2026

Le Ministre de l'Économie, des PME, de
l'Énergie et du Tourisme

(s.) Lex Delles